

Conseil Municipal du 11 novembre 2023

DEL2023_12_04_01	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL du 11 NOVEMBRE 2023	unanimité
DEL2023_12_04_02	ADMINISTRATION GENERALE	ADOPTION RAPPORT 2022 SYNDICAT KERLOAZEC	unanimité
DEL2023_12_04_03	FINANCES	VENTILATION TARIFAIRES-BAUX COMMUNAUX	unanimité
DEL2023_12_04_04	FINANCES	REGIES COMMUNALES-CLOTURE DES REGIES	unanimité
DEL2023_12_04_05	FINANCES	LOCATION SALLE POLYVALENTE-TARIF SEANCE YOGA	unanimité
DEL2023_12_04_06	ADMINISTRATION GENERALE	CHARTE VILLE AMBASSADRICE DON D'ORGANES	unanimité
DEL2023_12_04_07	FINANCES	CONVENTION LE PASSAGE	unanimité
DEL2023_12_04_08	FINANCES	DEMANDE DE SUBVENTION DETR	unanimité

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 4 décembre 2023

Date convocation : 29/11/23	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL</p> <p>Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Mme Sandrine MOREAUX. (Excusée)</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL</p>

2023_12_04_01 OBJET : Approbation du procès-verbal du 13 novembre

2023

M. le maire précise que la proposition de PV a été transmise par mail, à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité

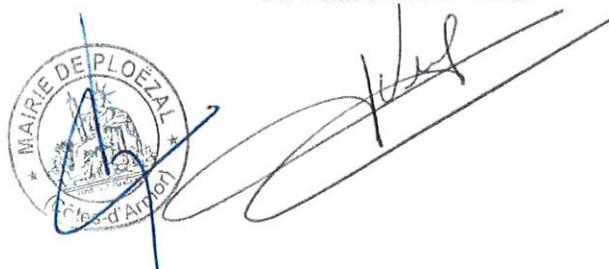
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 13 novembre 2023

APPROUVE le PV du conseil municipal du 13 novembre 2023

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Michel VIEL



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 4 décembre 2023

Date convocation : 29/11/23	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL</p> <p>Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Mme Sandrine MOREAUX. (Excusée)</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL</p>

2023_12_04_02 OBJET : Adoption rapport 2022 du Syndicat de KERLOAZEC

En application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 du syndicat de Kerloazec.

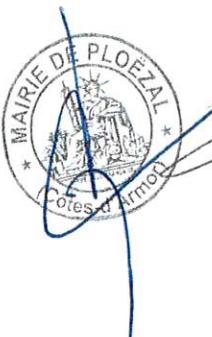
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel du syndicat de Kerloazec, pour l'année 2022, joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Michel VIEL



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 4 décembre 2023

Date convocation : 29/11/23	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL</p> <p>Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Mme Sandrine MOREAUX(Excusée)</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL</p>

2023_12_04_03 OBJET : Ventilation tarifaire-Baux communaux

Mr le maire informe l'assemblée qu'il est possible de scinder la location d'un appartement avec le garage. Pour cela, il faut préciser le montant de la location du garage, permettant la rédaction d'un contrat de location, ou d'un avenant pour les locations actuelles.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix de la location de chaque garage à 20 €
- **AUTORISE** M. le Maire à rédiger les avenants au contrat de location actuel, sans aucune modification tarifaire.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Michel VIEL



Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 4 décembre 2023

Date convocation : 29/11/23	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL</p> <p>Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Mme Sandrine MOREAUX(Excusée)</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL</p>

2023_12_04_04 OBJET : Régies communales-Clôture des régies

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à clôturer les régies communales suivantes, au 1^{er} janvier 2024
 - Photocopie
 - Location des salles municipales

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
 Pour copie conforme
 Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
 Mr Jean-Michel VIEL



Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 4 décembre 2023

Date convocation : 29/11/23	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL</p> <p>Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Mme Sandrine MOREAUX (Excusée)</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL</p>

2023_12_04_05 OBJET : Location salle polyvalente-Tarif séance Yoga

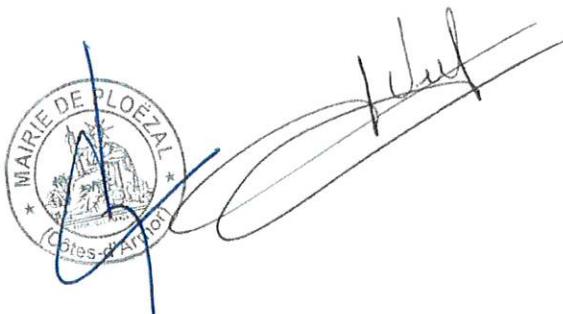
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif pour les cours de Yoga, animés par un particulier, à 10 € par séance.

FIXE La périodicité des paiements, au trimestre.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Michel VIEL



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 4 décembre 2023

Date convocation : 29/11/23	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL</p> <p>Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Sandrine MOREAUX (Excusée)</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL</p>

2023_12_04_06 OBJET : Charte Ville Ambassadrice don d'organes

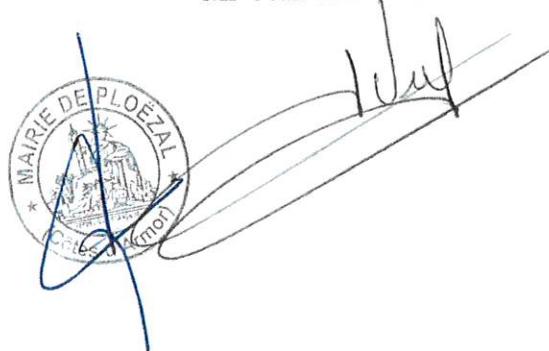
Le collectif Greffes+ propose à la Commune de Ploëzal de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes » en installant sur ses principaux axes des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la charte avec le collectif
Greffes+

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Michel VIEL



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 4 décembre 2023

Date convocation : 29/11/23	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	<p>Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Gilbert ANTOINE, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL</p> <p>Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Mme Sandrine MOREAUX (Excusée)</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL</p>

2023_12_04_07 OBJET : Convention Le Passage

Le Maire présente une Convention du Centre canin Fourrière « Le Passage » pour la capture des animaux errants, l'enlèvement des animaux morts et la gestion de la fourrière animale.

La cotisation est de 1402.10 € TTC / an pour la Collectivité.

ARTICLE – 12 : TARIFS DES PRESTATIONS pour les MAIRIES 2024	
<i>TVA en vigueur 20%</i>	
<i>INSEE Indice du coût du travail Indice Juin 2022 : 125,5 ; Indice juin 2023 : 129,2 : Soit 1,03</i>	
<i>Formule de calcul : P=P° x (ICHTrev-TS / ICHTrev-TS n-1) Soit : 0,91 * 1,03 = 0,94 €/ht</i>	
<i>Option N° 1</i>	
<i>Commune de plus de 1000 habitants : (par habitants).....</i>	<i>0,94 €/ht</i>
<i>Recensement légal INSEE 2020 en vigueur le 1er janvier 2023</i>	
<i>PLOEZAL : 1243 habitants</i>	
<i>Le montant annuel de la cotisation est de :</i>	<i>1 168,42 € / ht</i>
	<i>233,68 €/tva</i>
	<i>1 402,10 €/ttc</i>
<i>Prestations complémentaires payantes :</i>	
<i>A la charge de la mairie si le propriétaire n'est pas identifié.</i>	
<i>Visite supplémentaire vétérinaire (si nécessaire)</i>	<i>43,83 €/ht</i>
<i>Castration chat de plus de 6 mois</i>	<i>39,03 €/ht</i>
<i>Ovariectomie chatte de plus de 6 mois</i>	<i>63,34 €/ht</i>
<i>Ovario-Hystérectomie (chatter avec des petits)</i>	<i>91,51 €/ht</i>
<i>Euthanasie</i>	<i>73,02 €/ht</i>
<i>(Animaux de moins de 35 kg, au-delà, frais réels vétérinaire) (tva 20%)</i>	
<i>Dans le cadre de l'article 5-2-4 de cette convention : A la charge de la Mairie</i>	
<i>Frais de garde /pension par jour :</i>	<i>7,15 €/ht</i>
<i>En cas de récidive de divagation dans l'année, pour les chiens identifiés</i>	
<i>L'amende s'élèvera à 103 €/ht. A la charge du propriétaire uniquement.</i>	

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec « Le Passage »

Selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le maire Mr Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Michel VIEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. M. VIEL".

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 4 décembre 2023

Date convocation :	Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 11	
Votants : 14	
	Etaient présents : Mr Guy CONNAN, Mme Carole MEYER, Mr Antoine GILBERT, Mr François LE GOAZIOU, Mme Brigitte LE BAIL, Mme Céline LE RU, Mr Joseph LE CHEVERT, Mme Chantal BERTHO, Mme Christiane LE BRETON, Mr Jean Yves DERRIENNICK, Mr Jean Michel VIEL
	Absents : Mr Jean Louis HERVÉ donne pouvoir à M. Jean Michel VIEL, Dominique GELGON donne pouvoir à Mme Carole MEYER, Mr Yannick CARMIGNAC donne pouvoir à Mr Guy CONNAN, Sandrine MOREAUX (Excusée)
	Secrétaire de séance : Jean-Michel VIEL

2023_12_04_08 OBJET : Demande de subvention DETR

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE la DETR au titre des « Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité » à hauteur de 35 %, soit 57 704.85 €.

ADOPTE Le plan de financement suivant

DEPENSES	RECETTES
DESIGNATION	DESIGNATION
Maitrise d'œuvre	6 750.00 € DETR (35 %)
Mission complémentaire - levée topo	3 451.00 €
Travaux	199 655.00 €
<i>Dépenses non subventionnable</i>	Autofinancement
Eaux pluviales	10 365.00 €
Essais sur réseaux EP et EU	938.00 €
Couche de roulement	33 682.00 €
TOTAUX	209 856.00 €
	TOTAUX
	209 856.00 €

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le maire Mr Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
Jean-Michel VIEL